

L'INTERFACE GABON-CONGO: DYNAMIQUES ET ENJEUX D'UN ESPACE TRANSFRONTALIER

Gabon-Congo interface: dynamics & stakes for a cross-border space

S. LOUNGOU *

ABSTRACT

The evolution of the Gabon-Congo border can be compared to several state borders in sub-saharian Africa. The demarcation line, originally a simple administrative discontinuity in the french equatorial Africa, became, with the decolonization, a politic border because, from now on, it separates two district state entities.

"Smoth" border because of its very low exchange movement, the Gabon-Congo limit is a "hot" border too as it constitutes the place of concentration between two nationalisms and, especially, since it is used as border-sanctuary by congolese politico-military factions.

Key-Words *Congo, border litigations, cross-border exchangeees, borders, Gabon, horogenese, interface, refugees*

RESUME:

L'évolution de la frontière Gabon-Congo est comparable à celle de bon nombre de frontières d'Etats en Afrique subsaharienne: à l'origine une simple discontinuité administrative au sein de l'Afrique équatoriale française, la ligne de démarcation est devenue, à la faveur du processus de décolonisation, une frontière politique, car séparant désormais deux entités étatiques distinctes. Frontière "molle" dans la mesure où elle abrite un très faible courant d'échanges, la limite Gabon-Congo apparaît également comme une frontière "chaude", en ce sens qu'elle constitue le lieu d'affrontement de deux nationalismes et, surtout, sert depuis peu de frontière-sanctuaire à des factions politico-militaires congolaises.

Mots-clés: *Congo, contentieux frontaliers, échanges transfrontaliers, frontières, Gabon, horogénèse, interface, réfugiés.*

* Département de Géographie. UOB/CERGEF. Libreville. (Gabon). Email: slongou@yahoo.fr
Serge LOUNGOU, B.P.4885 LIBREVILLE

INTRODUCTION

Les études géographiques menées sur la question des frontières, depuis au moins une vingtaine d'années, mettent en évidence une distorsion très importante. Celle-ci existe entre, d'une part, l'approche moderne et "ouverte" de la réalité frontalière en vigueur dans les pays développés et, d'autre part, l'approche ancienne et "fermée" dont se prévaut la très grande majorité des Etats du tiers-monde, particulièrement ceux d'Afrique (COQUERY-VIDROVITCH, 1982). L'objet du présent article est précisément de montrer que la frontière Gabon-Congo n'échappe pas à ce qui apparaît, en ce temps de mondialisation, comme un anachronisme fonctionnel (LOUNGOU, 2001). De fait, l'imposition d'un statu quo frontalier - conformément au principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation (EL OUALI, 1985)- n'a rien réglé: à cause de l'incertitude qui entoure l'essentiel de son tracé, la frontière entre le Gabon et le Congo reste un espace contesté. Frontière exclusive, l'interface Gabon-Congo sert naturellement de lieu de confrontation entre deux nationalismes nés du sentiment d'appartenance à des territoires qu'une politique coloniale différenciée avait contribué à opposer. D'où une faiblesse des flux transfrontaliers, nonobstant l'appartenance des deux Etats à des organismes régionaux à vocation intégratrice. En revanche, la transfrontalité des ethnies locales constitue un facteur explicatif majeur du franchissement aisé de la frontière gabonaise par des milliers de réfugiés en provenance du Congo-Brazzaville.

LE PROFIL GENETIQUE DE LA FRONTIERE : UN CAS TYPIQUE D'HOROGENESE COLONIALE

La frontière qui sépare les territoires terrestres du Gabon et du Congo procède d'une horogénèse coloniale de type "intra-impérial", en ce sens qu'elle résulte d'un découpage interne à l'Afrique équatoriale française (AEF). Perçue du temps de la colonisation comme une simple "limite administrative", elle peut être considérée comme la conséquence au plan spatial d'un conflit de compétence et d'intérêts entre administrateurs coloniaux. De fait, entre l'établissement de la première ligne séparative, en 1886, et le rattachement de la région du Haut-Ogooué à la colonie du Gabon, en 1946, la frontière entre ces deux entités territoriales connut maints changements, évoluant au gré des attermoissements d'une administration divisée quant au rôle à accorder à l'une et l'autre colonie (fig.1.). Comme la plupart des limites inter-étatiques africaines, cette frontière porte en elle l'un des défauts majeurs de l'horogénèse coloniale, à savoir un effet sécant sur des groupes ethniques homogènes.

LA DELIMITATION DE LA FRONTIERE OU L'HISTOIRE D'UNE VALSE-HESITATION

L'amorce de l'organisation territoriale de la colonie de l'Ouest africain (future AEF), dont l'explorateur français de Brazza avait dessiné les contours entre 1883 et 1885, exactement lors de sa troisième mission d'exploration en Afrique centrale (DE CHAVANNES, 1935), coïncida avec une certaine tendance à la dichotomie entre le "Gabon" et le "Congo". Ce début de partition fut officialisé par le décret du 26 juillet 1886, lequel établissait entre les deux territoires une ligne séparative partant de Ndjolé (centre de l'actuel Gabon) en direction de Kakamouaka (sud de l'actuel Congo) et joignant les frontières de la possessions portugaise (actuel Cabinda) et celle de l'Etat libre du Congo (actuel Congo-Zaïre)¹.

En fait, cette ligne séparative mettait en exergue l'existence de deux conceptions opposées quant à l'orientation à donner à l'aventure coloniale en Afrique centrale: l'une, celle de la Marine, attachée au domaine côtier de la vieille colonie du Gabon, et l'autre, celle de Brazza, plutôt favorable à une expansion vers l'hinterland dont le Congo devait constituer le centre de gravité (MENIER, 1965). Mais parce qu'elle coupait le Gabon du bassin de l'Ogooué, considéré comme son "prolongement naturel", selon le principe des bassins hydrographiques proposé lors de la conférence de Berlin (POURTIER, 1986b), cette limite initiale devait, du fait de la pression exercée par les commerçants sur les autorités coloniales (COQUERY-VIDROVITCH, 1969), être reculée au-delà de Ndjolé.

C'est ainsi que, dès 1903, le Gabon vit son territoire s'agrandir au détriment du Congo; celui-ci s'étalait désormais sur un espace maritime compris *"entre la Guinée espagnole et les limites du bassin conventionnel du Congo"*². Mais l'histoire administrative du Congo français³, puis de l'AEF, étant celle d'une valse-hésitation, un autre décret vint, en 1906, repousser les limites du Gabon: à l'Est, son territoire était dorénavant délimité *"par la ligne de faite du bassin de l'Ogooué jusqu'à la rencontre de cette ligne avec le méridien de Macabana; puis, par ce méridien jusqu'à la frontière portugaise; au Sud, par la frontière portugaise, jusqu'à l'Océan Atlantique"*⁴.

Ce troisième réajustement territorial, qui accordait au Gabon l'actuelle région congolaise du Kouilou, souffrait cependant d'un inconvénient, du moins du point de vue de la logique coloniale: il privait la colonie du Moyen-Congo de débouché maritime. Cette situation fut toutefois de courte durée, car la décision prise en 1911 par les autorités coloniales de relier Brazzaville, centre de gravité de l'AEF, à la côte suscita de nouvelles rectifications de frontière, lesquelles devaient, cette fois-là, profiter au Congo: les circonscriptions des Bacougni, du Djouah, du Haut-Ogooué et du Kouilou lui furent rattachées. Ces troncatures territoriales aux dépens du Gabon favorisaient la dynamique de l'entreprise ferroviaire et ses besoins, notamment en hommes. Pour l'intérêt du chemin de fer Congo-Océan (SAUTTER, 1967), il fallait donc placer sous la même autorité les territoires traversés par la future voie ferrée. Afin de simplifier les transferts

¹ Décret du 2 juillet 1886, *Bulletin officiel de l'administration du Gabon-Congo (1885-1886)*, p.141.

² Décret du 29 décembre 1903, *Journal officiel du Congo français*, 5 mars 1903, p.4.

³ Historiquement, le «Congo français» désigne l'ensemble des possessions françaises en Afrique centrale. En 1910, cet ensemble fut baptisé «Afrique équatoriale française».

⁴ Décret du 11 février 1906, *Bulletin officiel de l'administration de la colonie du Gabon*, juin 1906, p.265.

de compétence, on se garda de procéder à de nouveaux découpages: les circonscriptions ou subdivisions administratives, déjà délimitées, changèrent en bloc de juridiction (POURTIER, 1989).

C'est en 1918 que les circonscriptions des Bacougni, du Djouah et du Kouilou furent placées sous la juridiction de Brazzaville (BOUSSOUKOU-BOUMBA, 1977; ROPIVIA *et al*, 1995). Le Haut-Ogooué, quant à lui, fut rattaché au Congo en 1925, mais à la différence des trois autres circonscriptions finit par réintégrer le Gabon en 1946 (WEISTEIN, 1966). Ce retour du Haut-Ogooué dans la sphère du Gabon devait marquer la fin d'un processus horogénétique qui, suivant les fluctuations de l'administration coloniale, avait duré une soixantaine d'années: après 1946, en effet, aucune décision ne vint à nouveau modifier la configuration de la limite Gabon-Congo.

UNE INCIDENCE MAJEURE: L'EFFET SECANT DE LA FRONTIERE SUR DES FAMILLES ETHNIQUES

D'un point de vue génétique, la frontière Gabon-Congo correspond à une limite "*subséquente*" (POUNDS, 1972), en ce sens qu'elle a été établie alors qu'un peuplement humain était déjà en place. Or, l'un des reproches majeurs faits à l'horogénèse coloniale en Afrique noire est qu'elle n'a qu'exceptionnellement tenu compte des ensembles ethniques. En effet, le maillage géopolitique créé par les Européens, qu'il soit d'origine intra-impériale ou inter-impériale, a conduit à la fois au regroupement de populations hétérogènes et inversement à l'éclatement d'ensembles ethniques homogènes. Cela tient au fait que la délimitation des frontières coloniales fut "*tantôt le fruit du hasard de la conquête, tantôt la conséquence d'évènements purement européens entièrement étrangers à l'Afrique, jamais le résultat d'une connaissance infime du pays ou de l'application d'une politique se référant aux intérêts des Africains*" (CABOT, 1978, p.116).

De fait, les exemples d'éparpillement de groupes homogènes pullulent à travers le continent africain (BARBOUR, 1961). On note, par exemple, que les Malinké ou les Bambara sont Guinéens, Ivoiriens ou Maliens suivant les sinuosités de la frontière; que les Zandé sont pour deux tiers au Congo-Zaïre, un quart en Centrafrique et le reste au Soudan; et que les Touareg se retrouvent à la fois en Algérie, au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Burkina Faso. On connaît le cas des Somali partagés entre Djibouti, l'Ethiopie, le Kenya et la Somalie; celui des Ewé divisés entre le Ghana et le Togo; celui des Haussa séparés entre le Nigeria et le Niger; celui des Kongo répartis entre l'Angola et les deux Congo; ou encore celui des Fang qui sont présents à la fois au Cameroun, au Gabon et en Guinée Equatoriale. L'exemple d'éclatement le plus frappant est sans conteste celui des Peul qui sont répartis entre dix Etats au moins.

Comme la plupart des frontières africaines, la limite Gabon-Congo exprime fatalement l'indifférence aux réalités ethniques manifestée par ceux qui ont procédé à la partition du continent. En effet, cette dyade exerce un effet sécant sur plusieurs familles ethniques: en suivant une orientation Nord-Sud, on distingue respectivement les Kota, les Mbéti, les Téké, les Nzèbi, les Punu et les Vili (LOUNGOU, 1998). Il est généralement admis que les frontières africaines sont mal ressenties du fait qu'elles rassemblent des ethnies (FOUCHER, 1991), mais il apparaît également que le morcellement des ensembles ethniques engendré par l'horogénèse coloniale peut avoir

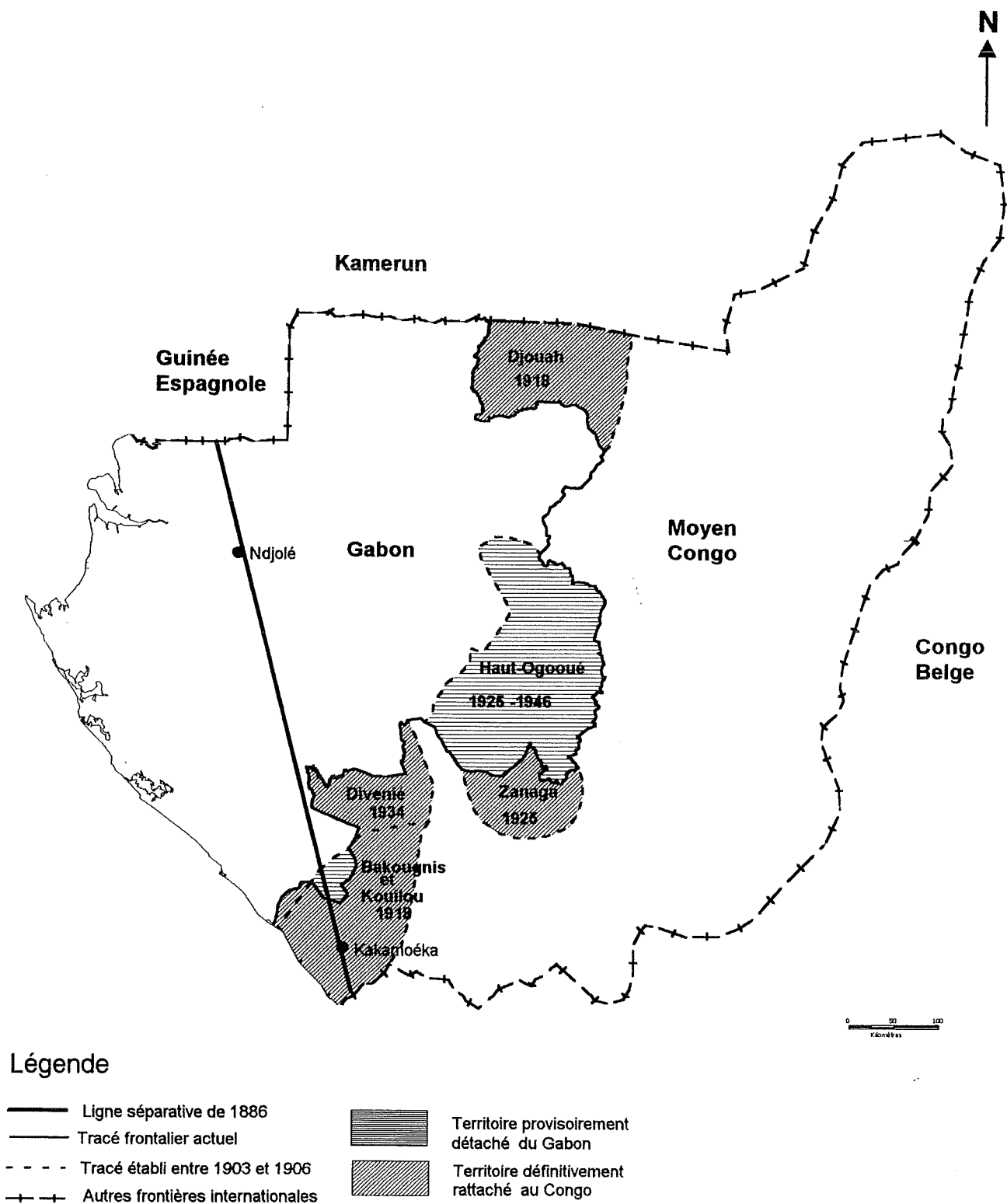


Fig.1 - L'évolution de la limite Gabon - Congo (1886 - 1946)

des incidences. (KIRONGOZI, 1996). Dans le cas de l'interface Gabon-Congo, qui nous intéresse présentement, le caractère transfrontalier des ethnies locales entraîne deux conséquences majeures:

D'une part, on note que, dans ce milieu équatorial rendu uniforme par le couvert végétal et où les éléments physiographiques ne constituent point pour la masse humaine un facteur de discontinuité, les pratiques sociales traditionnelles favorisent les empiètements territoriaux. Ainsi, il est fréquent que les territoires du Gabon et du Congo - qui ne recoupent pas forcément les espaces claniques (KOUMBA MANFOUMBI, 1987) - servent réciproquement de support aux activités champêtres et cynégétiques des populations installées de part et d'autre de la frontière. Cela n'est pas sans effet: les querelles nées de ces intrusions paysannes contribuent à développer chez lesdites populations frontalières un sentiment national exacerbé.

D'autre part, on observe que la transfrontalité ethnique constitue un enjeu des relations entre le Gabon et le Congo: le retard pris en Afrique centrale dans le processus de défonctionnalisation des frontières trouve, en effet, une partie de son explication dans la crainte des États de la région - surtout le Gabon - de voir leur équilibre ethno-démographique endogène rompu du fait de l'arrivée massive de communautés étrangères apparentées du point de vue ethnique à leurs populations respectives (SCHULDERS, 1990).

LA CARACTERISATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA FRONTIERE: UNE INTERFACE A FAIBLE DYNAMISME

En fonction de leur dynamisme, trois types d'espaces frontaliers sont observables en Afrique subsaharienne: les espaces frontaliers à faible dynamisme, les espaces frontaliers alternatifs et les périphéries nationales (IGUE, 1994). Si l'on s'en tient à cette typologie, l'interface Gabon-Congo correspond au modèle d'espace frontalier à faible dynamisme. En effet, ni la présence de part et d'autre de la frontière de populations apparentées ni l'expérience coloniale commune, pas plus l'appartenance à des organisations sous-régionales à vocation intégratrice, n'ont suscité le développement d'un intense courant d'activités d'échanges transfrontaliers entre les deux pays. Cette "mollesse" socio-économique de l'interface Gabon-Congo tient à la conjugaison de deux facteurs: la faible occupation humaine caractéristique de cet espace transfrontalier et les contingences politico-juridiques découlant des égoïsmes nationaux.

FAIBLESSE DÉMOGRAPHIQUE ET DIFFICULTÉ DE STRUCTURATION DE L'ESPACE TRANSFRONTALIER

Cette faiblesse est l'un des traits caractéristiques dominants du binôme territorial Gabon-Congo (SAUTTER, 1966). Toutefois, le vide démographique apparaît encore plus frappant aux confins des deux territoires: la densité y est, en effet, dans plusieurs zones inférieure à 1 hab/km². Deux raisons majeures expliquent cet extrême sous-peuplement de l'interface gabono-congolais. La première tient aux conditions naturelles de la région: la prédominance de la forêt équatoriale n'y permet pas une installation humaine importante. La deuxième se réfère à l'exode rural qui voit, depuis des années, les localités de l'"intérieur" gabonais et congolais se vider inexorablement de leurs populations au profit des grandes agglomérations, principalement les capitales, situées bien au-delà de la frontière. L'impression de vide humain est renforcé par le mode

d'occupation de l'espace. De fait, l'émiettement des populations achève de conférer à ces marges territoriales à faible charge humaine le caractère d'espace "fluide", où ne subsistent que petits villages et hameaux affectés d'une forte mobilité. (POURTIER, 1986a).

De cette faible occupation humaine découlent fatalement plusieurs conséquences. La première est l'absence d'un semis urbain à même de structurer l'espace transfrontalier. Les villes frontalières qui se distinguaient par un certain rayonnement, comme Dolisie (Congo) et Ndendé (Gabon) à l'époque coloniale, ou Bakoumba (Gabon) et Mbinda (Congo) à une époque récente, ont été, les unes après les

autres, plongées dans une situation de profonde somnolence. La deuxième conséquence liée à la faible vitalité démographique de l'interface Gabon-Congo c'est le caractère doublement limité des flux transfrontaliers: non seulement ceux-ci sont d'un volume insignifiant, mais ils ne concernent, dans ce milieu à vocation rurale, que les produits d'une agriculture de subsistance dont les techniques n'ont guère évolué depuis des temps immémoriaux. La troisième conséquence que l'on puisse évoquer a trait au tracé de la frontière. En effet, le vide humain gênant le marquage et le contrôle de tout territoire (CLAVAL, 1991) rend imprécise la limite entre le Gabon et le Congo. Toutefois, l'absence de pression humaine dans la région présente quelque avantage: elle atténue de manière considérable les risques de conflit liés au caractère contentieux de la frontière. Ailleurs sur le continent, la tension entre Etats voisins est, on le sait, souvent liée au surpeuplement des espaces frontaliers (FOUCHER).

CONTINGENCES POLITICO-JURIDIQUES ET EFFETS-FRONTIERE DISCRIMINANTS

La faible vitalité socio-économique caractéristique de l'interface Gabon-Congo est également liée aux contingences dues à la vivacité des deux nationalismes. De fait, née d'une politique coloniale différenciée qui fit de l'un la "vache à lait" et de l'autre le "centre de gravité" de l'A.E.F. (POURTIER, 1989), la rivalité entre le Gabon et le Congo ne s'est pas estompée au lendemain des indépendances, et ce malgré leur appartenance à des organisations régionales à vocation intégratrice comme la CEMAC (anciennement UDEAC) et la CEMAC¹. La preuve de cette rivalité est fournie par la mise en échec de plusieurs projets communs aux deux Etats. A cet égard, l'exemple le plus édifiant est l'abandon, en 1991, de la voie congolaise comme système d'évacuation du manganèse exploité au sud-est du Gabon (POURTIER, 1993). Prise par les autorités gabonaises dans un contexte de vive tension diplomatique (NGOMO, 2000), cette décision a eu pour conséquence de réduire à néant la dynamique transfrontalière née de la double territorialité de la Compagnie minière de l'Ogooué (VILLIEN-ROSSI, 1977). On comprend que, dans une telle atmosphère de rivalité, la frontière entre les deux pays conserve son existence bien réelle.

La rigidité de la frontière Gabon-Congo se mesure à la surveillance qui y est exercée. Ainsi, sur les onze points de passage frontaliers officiellement recensés, on

¹ CEMAC signifie communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ; UDEAC union douanière et économique de l'Afrique centrale; CEEAC communauté économique des Etats de l'Afrique centrale.

n'en dénombre que trois du côté gabonais¹-qui soient dépourvus de poste de douane et de brigade territoriale de gendarmerie (ou de police des frontières). Du reste, ces trois exceptions ne doivent pas faire illusion: l'absence de structure de contrôle à la frontière ne signifie pas absence totale de surveillance; et dans le cas d'espèce, le contrôle s'exerce à des dizaines de kilomètres à l'intérieur du territoire national. Ce dispositif sécuritaire se double d'un arsenal juridique, lequel renforce le caractère hermétique de la frontière. Ainsi, l'entrée de tout citoyen d'un des deux Etats sur le territoire voisin est subordonnée à l'obtention d'un visa ou d'un laissez-passer, de même que tout séjour excédant une durée de trois mois soumet le migrant au régime du permis de séjour (LOUNGOU, 1998).

Cette conception rigide de la frontière répond essentiellement à des préoccupations d'ordre national et de politique internationale (RATTI, 1996). Aussi exerce-t-elle une double incidence négative sur la coopération régionale transfrontalière. La première incidence est de restreindre, par un effet de filtration, le volume des échanges transfrontaliers entre le Gabon et le Congo qu'il s'agisse des flux commerciaux ou des mouvements migratoires-. La deuxième incidence est de conférer à ces échanges un caractère essentiellement informel ou clandestin. Cela se comprend aisément: dans un espace transfrontalier où les "relations à bas niveau" (DUPUY, 1977) sont peu tolérées par les pouvoirs centraux, les populations locales n'ont pas d'autre choix que d'utiliser des circuits parallèles pour accomplir leurs activités socio-économiques. Ces populations sont d'autant plus enclines à la pratique d'échanges informels que la frontière qui les sépare est poreuse. La porosité frontalière explique, en partie, les empiètements territoriaux constatés de part et d'autre de la dyade Gabon-Congo.

LE CONTEXTE GEOPOLITIQUE DE LA FRONTIERE: UN ESPACE A ENJEUX MULTIPLES

En dépit du faible dynamisme qui les caractérisent, les confins gabono-congolais n'en constituent pas moins une frontière "chaude". Cela tient à deux raisons principales: d'une part, l'existence de nombreux contentieux le long du tracé frontalier et, d'autre part, l'afflux récent du côté gabonais de la frontière de milliers de réfugiés originaires du Congo-Brazzaville. Si les contentieux frontaliers n'ont jamais véritablement gêné les relations entre les deux Etats (NGOMO, 1988), l'afflux des réfugiés se révèle être, au contraire, une menace pour la sécurité de l'interface Gabon-Congo. La raison en est la présence parmi les réfugiés civils d'hommes en armes, lesquels tendent à sanctuariser les marges du territoire gabonais.

UNE FRONTIERE DISPUTEE: LES CONTENTIEUX FRONTALIERS

La frontière Gabon-Congo s'appuie à la fois sur des éléments physiographiques (ou naturels) et des lignes astronomiques (LOUNGOU, 1999). Toutefois, ces principes de délimitation sont loin de garantir la netteté du tracé frontalier: à plusieurs endroits celui-

¹ Il s'agit des postes-frontières de Grand Village, de Létili et de Mvadi, qui sont respectivement situés dans les provinces de l'Ogooué-Lolo, du Haut-Ogooué et de l'Ogooué Ivindo.

ci apparaît sujet à la contestation. Pouvant être classés dans la catégorie des différends frontaliers dits "mineurs" (FOUCHER), les contentieux des confins gabono-congolais résultent pour la plupart des contradictions de détail que l'administration coloniale a laissé subsister dans les arrêtés définissant les limites des circonscriptions administratives qui ont aujourd'hui accédé au statut de frontières internationales (POURTIER, 1989). Ainsi, lorsque l'on compare les cartes du Gabon et du Congo, on constate qu'entre les unes et les autres, la frontière ne se superpose pas en plusieurs secteurs. Au total, ces îlots "chauds" peuvent se ramener à six cas; en suivant une orientation Nord-Sud, on distingue respectivement les zones litigieuses du Djouah, des sources de la Mouniandji et de la Sébé, de Malinga, du Mont Fouari, des sources de la Douli et de la lagune Banio¹. De tous ces contentieux frontaliers, nous avons choisi de présenter ici trois cas.

La zone du Djouah

Dans cette zone très marécageuse, la frontière est définie par rapport à un cours d'eau. Cette rivière, qui se divise en deux branches non loin de sa source, est appelée Djouah côté gabonais, Yenzé côté congolais. A la confusion créée par cette double dénomination s'ajoute la difficulté à préciser le cours réel de ladite rivière. L'intérêt affiché mutuellement par le Gabon et le Congo pour cette région, qui est pourtant considérée depuis toujours comme un "bout du monde" (DERMIGNY, 1954), vient de ce qu'elle recèle de fabuleux gisements de fer, auxquels s'ajouteraient d'importantes réserves d'or. Aussi peut-on considérer que la recherche du cours réel du Djouah-Yenzé ne vise pas seulement à clarifier la frontière entre les deux Etats, mais qu'elle traduit également la volonté pour chaque partie de reculer ses limites territoriales; l'objectif final étant de disposer des richesses dont on crédite cette zone (NGOMO, 1988). Certes, ces richesses demeurent mal inventoriées, mais il ne fait aucun doute que leur exploitation pourrait déboucher sur un conflit si une solution satisfaisante pour les deux parties n'était pas trouvée.

La zone de Malinga

Dans cette zone, le contentieux frontalier trouve son origine dans l'incohérence des textes définissant les limites des anciennes subdivisions de Mbigou (Gabon) et de Divenié (Congo). En effet, la contradiction entre les arrêtés du 5 novembre 1936 et du 28 mars 1937 - le premier établissant la frontière sur le fleuve Nyanga, le second sur la ligne de partage des eaux de la Nyanga et de la Louessé-s'était traduite sur le terrain par une aberration: la zone comprise entre la rive gauche de la Nyanga et la ligne de partage des eaux des bassins de la Nyanga et de la Louessé n'appartenait en théorie ni au Gabon ni au Congo (POURTIER, 1989). L'arrêté du 20 novembre 1941 eut le mérite de redéfinir avec clarté la frontière. Celle-ci s'établissait désormais de la manière suivante: *"Le cours de la N'Gounié jusqu'au confluent de la N'gounié occidentale avec la N'Gounié orientale (...); de là une ligne s'infléchissant vers le S-E jusqu'au village Moupiki, puis une ligne droite parallèle à l'Equateur jusqu'à sa rencontre avec la Nyanga; de ce point le cours de cette rivière jusqu'à sa source. Cette limite laisse au nord les terres de Bakidi, de Moabi-Yanza et de Mombo dans la subdivision de Mbigou, et au sud, les terres de Moupitou, Moutsengagni-Didiombi et de Moukondo dans la*

¹ Tous ces contentieux frontaliers sont examinés en détail dans la thèse soutenue par l'auteur et qui est citée en bibliographie.

*subdivision de Divenié*¹. Si cet arrêté rend la frontière moins confuse, il subsiste néanmoins des incertitudes du fait de la difficulté qu'il y a à repérer, dans une région forestière et montagneuse, une «ligne droite parallèle à l'Equateur». Mieux, la disparition du village Moupiki a donné libre cours à diverses interprétations du tracé de la frontière, à la faveur desquelles se sont manifestés des empiètements territoriaux.

Peu disposé à perdre une zone qui non seulement correspond à 3500 ha de forêt exploitable, mais dont on dit également qu'elle est diamantifère et renferme d'éventuels

gisements de bauxite (NGOMO, 1988), le Gabon s'est employé à localiser la frontière telle qu'elle est définie par l'arrêté du 20 novembre 1941. Ainsi, le site de cet ancien village a été retrouvé en 1980, confirmant le fait que le parallèle tiré à hauteur de ce village passe effectivement au sud de la localité de Malinga. Lors des travaux de la Commission ad hoc, tenus du 8 au 13 juin 1988, le Gabon et le Congo ont convenu de confier à la Commission mixte des frontières l'implantation d'un point géodésique à l'emplacement du marquage réalisé en 1980. A partir de ce point géodésique sera déterminé l'emplacement de la borne-frontière. Depuis lors, les discussions achoppent sur l'implantation de cette borne: si pour la partie gabonaise celle-ci devrait être placée au sud du village Moupiki, la partie congolaise, elle, la situe au nord.

Les zones des sources de la Douli et de la lagune Banio.

Dans ces deux zones, le contentieux frontalier est lié à la fois à l'imprécision des textes portant définition des limites territoriales et à la non-fiabilité de la cartographie de la région. Bien que de faible implantation humaine, ces zones ne sont pas dépourvues d'intérêt dans la mesure où s'y greffent des enjeux forestiers et pétroliers. En attendant la matérialisation de la frontière, les deux parties sont convenues, en 1974, de geler toutes activités économiques et militaires susceptibles de troubler la paix dans cette région et de maintenir un climat propice aux relations de bon voisinage pour les populations riveraines. Ce *modus vivendi* a été renouvelé à chaque rencontre relative à la question des frontières.

Des reconnaissances effectuées par les experts de la Commission nationale des frontières du Gabon, il ressort que le Congo occupe, dans la zone des sources de la Douli, un pan de territoire gabonais légal d'une superficie évaluée à 838 km². Deux raisons majeures permettent de comprendre le grignotement de l'espace gabonais par le Congo. Premièrement, il y a la volonté manifeste de disposer d'un maximum des réserves floristiques dont la zone litigieuse des sources de la Douli est reconnue être riche. Ainsi, les Congolais seraient particulièrement attirés dans cette zone par la présence d'une essence - le *longhi* - très prisée sur le marché international. Deuxièmement, la faible densité humaine des marges frontalières gabonaises rend aisée la "congolisation" de cette zone, laquelle est certes potentiellement riche mais où la souveraineté du Gabon semble encore marquer le pas. L'implantation de postes militaires dans ladite zone traduit l'intransigeance de l'une et l'autre partie, et ne permet pas d'entrevoir une issue proche à ce contentieux. De plus, celui-ci pourrait se doubler d'un différend maritime si l'un ou l'autre Etat venait à dénoncer le principe du prolongement de la frontière terrestre vers l'espace océanique.

¹ Arrêté du 20 mars 1941, *Journal officiel de l'AEF*, 15 décembre 1941, p.742.

UNE FRONTIERE-SANCTUAIRE: LA MENACE LIEE A LA PRESENCE DES REFUGIES CONGOLAIS

Les nombreux conflits armés auxquels se trouvent en proie l'Afrique centrale font de celle-ci une des régions du monde que l'on enregistre parmi les plus gros contingents de réfugiés et déplacés¹. Alors qu'elle en avait été jusque-là épargnée, l'interface Gabon-Congo est devenue, à la faveur de la récente guerre civile du Congo-Brazzaville (POURTIER, 1998), un espace-refuge pour des milliers de déplacés. Estimés par certains officiels à 50.000 personnes au moment le plus fort du conflit, c'est-à-dire entre 1997 et 1999, ces réfugiés congolais en territoire gabonais sont principalement localisés dans les provinces orientales (Haut-Ogooué et Ogooué-Lolo) et méridionales (Ngounié et Nyanga).

C'est à partir de ces quatre provinces de l'hinterland que beaucoup de ces réfugiés, dont la plupart conservent une certaine méfiance à l'égard de l'actuel pouvoir congolais, gagnent la capitale gabonaise - Libreville - située sur la côte atlantique (ouest), où ils vivent généralement "sans papiers". Deux facteurs majeurs expliquent le franchissement aisé de la frontière gabonaise par les réfugiés congolais: la proximité géographique des régions congolaises sinistrées (sud-ouest) avec le territoire gabonais, et la parenté ethnique des populations situées de part et d'autre de la frontière.

Comme généralement partout ailleurs, l'arrivée des réfugiés congolais sur le sol gabonais n'est pas sans créer de difficultés. La première difficulté est liée à l'insuffisance des structures d'accueil aux déplacés: le Gabon n'ayant pas été préparé à un tel déferlement de réfugiés, beaucoup d'entre eux se sont retrouvés, des mois durant, abandonnés à leur triste sort dans l'immensité forestière de ces confins gabono-congolais. La deuxième difficulté découle d'une certaine hostilité des populations gabonaises devant l'arrivée soudaine et massive de groupes d'étrangers. C'est que, au-delà des fléaux sociaux tels que la propagation du vol et de la prostitution, dont les autorités et l'ensemble de la population gabonaises rendent généralement les immigrés responsables de la propagation (LOUNGOU, 1998), la présence des réfugiés congolais sur le territoire gabonais pose un problème supplémentaire de taille: celui de la sécurité de l'interface Gabon-Congo. Cela tient à la présence parmi les réfugiés civils d'hommes en armes appartenant à diverses factions politico-militaires congolaises mises en déroute par les forces gouvernementales, et qui mènent ainsi des opérations de guérilla à partir des marges du territoire gabonais. Face au risque de débordement territorial du conflit inter-congolais, les autorités gabonaises ont dû mettre en place un dispositif militaire - "l'opération Koubia" - dans les provinces frontalières les plus exposées (GESLIN, 1999). L'implication active des hautes autorités gabonaises dans la recherche de la paix au Congo-Brazzaville n'est donc pas fortuite; elle vise à désamorcer une situation explosive dont le Gabon pourrait, à terme, fort pâtir.

¹ Lire notamment Philippe REKACEWICZ, "Des millions de réfugiés, un fardeau pour le Sud" *Le Monde Diplomatique*, avril 2001, pp.18-19.

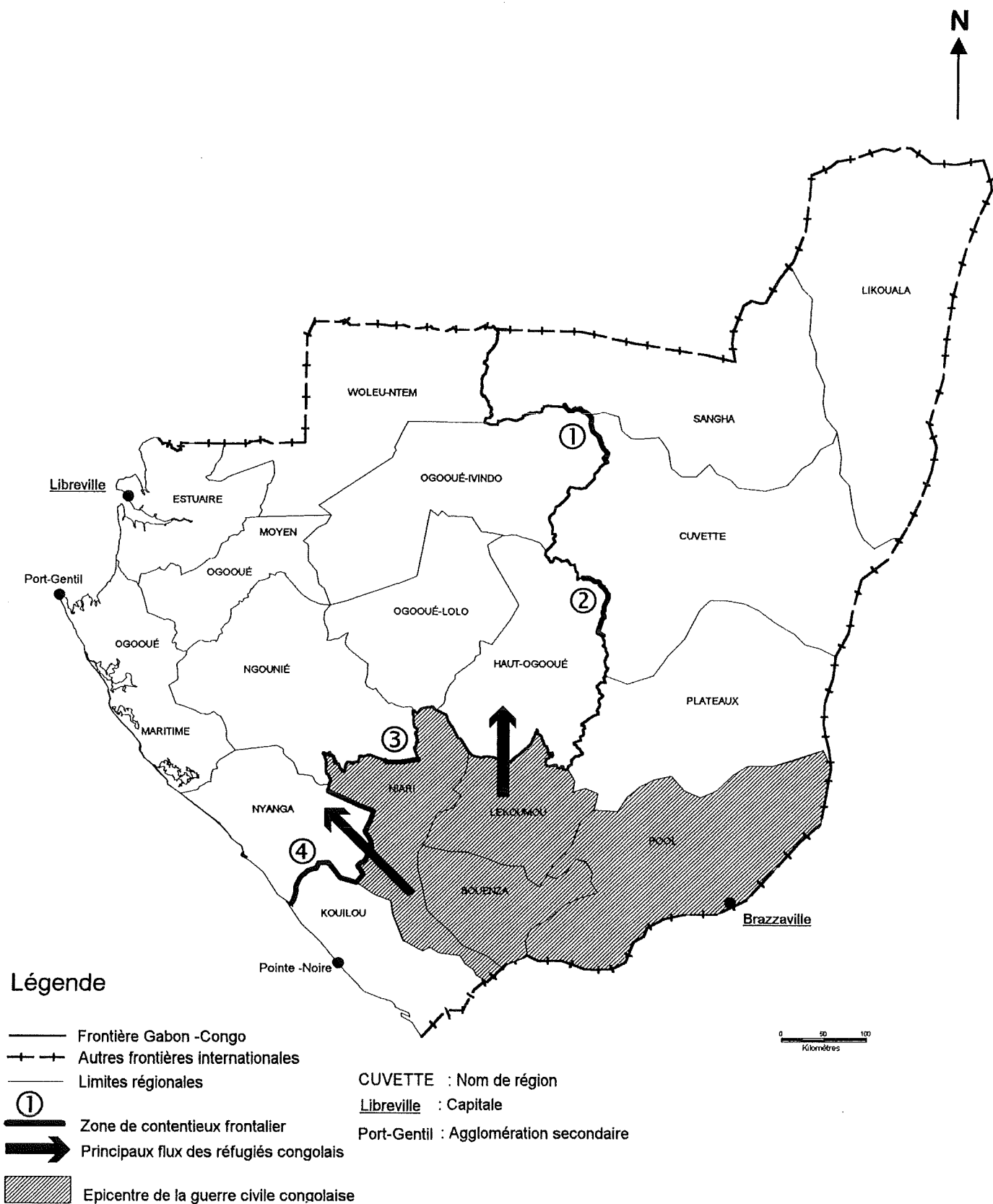


Fig.2 - Les enjeux de la frontière Cabon - Congo

CONCLUSION

Au cours de cette étude, nous avons été amené à examiner successivement le profil génétique, la vitalité socio-économique et le contexte géopolitique de l'interface gabono-congolaise. De ce bref tour d'horizon, il ressort un certain nombre d'enseignements essentiels à retenir. Ainsi, le tracé de la frontière entre le Gabon et le Congo est le résultat d'une longue valse-hésitation de l'administration coloniale, divisée quant au rôle à accorder à l'une et l'autre colonie. Comme la plupart des limites interétatiques en Afrique noire, cette frontière porte en elle l'un des défauts majeurs de l'horogénèse coloniale, à savoir l'effet sécant sur des ensembles ethniques homogènes. Mais, aussi paradoxal que cela puisse paraître, la présence de part et d'autre de frontière de populations apparentées n'a pas favorisé l'émergence d'un fort courant d'activités d'échanges transfrontaliers.

C'est que la faible vitalité socio-économique de l'interface Gabon-Congo tient à la conjugaison de deux facteurs: la vide humain caractéristique de la région et les contingences politico-juridiques découlant de la vivacité des égoïsmes nationaux. De ce point de vue, la frontière entre les deux Etats apparaît avant tout comme une ligne séparant deux souverainetés. Cela n'est pas sans lien avec les contentieux répertoriés le long de la frontière: nés pour la plupart de l'imbroglio juridique légué par l'administration coloniale, ces contentieux frontaliers sont exacerbés par la volonté de chaque partie de tirer un large profit des richesses dont on crédite certaines zones frontalières. Autre enjeu géopolitique majeur: l'afflux de milliers de réfugiés congolais du côté gabonais de la frontière. D'où le problème de la sécurité de l'interface Gabon-Congo, lequel est lié à la présence parmi les réfugiés civils d'hommes en armes appartenant à diverses factions politico-militaires congolaises.

BIBLIOGRAPHIE

- BARBOUR, K.M., 1961, A geographical analysis of boundaries in intertropical Africa , K.M. BARBOUR and R.M. PROTHERO (eds), *Essays on African population*, London, Routledge and Kegan Paul, pp.303-323.
- BOUSSOUKOU-BOUMBA, P., 1977, *L'évolution politique et économique de la circonscription des Bacougnis, Kibangou-Divenié (1910-1914)*, Thèse Doctorat Histoire, Paris 7.
- CABOT, J., 1978, Les frontières coloniales de l'Afrique, *Hérodote*, n°11, pp.33-43.
- CLAVAL, P., 1991, Quelques variations sur le thème: Etat, contrôle, territoire, *L'Etat et les stratégies du territoire*, H. Théry (s. dir.), Paris, CNRS, pp.11-25.
- COQUERY-VIDROVITCH, C., 1969, *Brazza et la prise de possession du Congo (1883-1885)*, Paris, Mouton.

- COQUERY-VIDROVITCH, C., 1982, Présentation, *Problèmes de frontières dans le Tiers-monde*, Journées d'études des 20 et 21 mai 1981, L'Harmattan/Pluriel-débat, 1982, pp.3-8.
- DE CHAVANNES, Ch., 1935, *Avec Brazza, souvenirs de la Mission de l'Ouest africain*, Paris, Plon.
- DERMIGNY, L., 1954, Au Gabon: le district du «bout du monde», *Cahiers d'Outre-mer*, n°27, pp.213-224.
- DUPUY, P.M., 1977, La coopération régionale transfrontalière et le droit international, *Annuaire de droit international*, vol.23, pp.83 et s.
- EL OUALI, A., 1985, L'uti possidetis ou le non-sens de l'OUA, *Le Mois en Afrique*, n°227-228, pp.3-19.
- FOUCHER, M., 1991, *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard.
- GESLIN, J.-D., 1999, Gabon, quand le danger vient du Sud, *Jeune Afrique*, n°2027, 16-22 novembre, pp.32-33.
- IGUE, J. O., 1994, *Le territoire et l'Etat en Afrique. Les dimensions spatiales du développement*, Paris, Karthala, 1994.
- KIRONGOZI, B.-L., 1996, Ethnie, transfrontalité et pouvoir en Afrique *Cahiers de Présence africaine*, pp.190-193.
- KOUMBA MANFOUMBI, M., 1987, *Les Punu du Gabon, des origines à 1899 : essai d'étude historique*, Thèse Doctorat d'Histoire, Paris 1.
- LOUNGOU, S., 1998, *La problématique de l'intégration nationale dans les provinces frontalières du Gabon*, Thèse Doctorat Géographie, Angers.
- LOUNGOU, S., 1999, La frontière nord du Gabon: populations et géographie politique, *Espace-Populations-Sociétés*, n°3, pp.439-449.
- LOUNGOU, S., 2001, La frontière Gabon-Cameroun: un cas typique d'anachronisme et de conservatisme fonctionnels, *Enjeux*, n°6, pp.5-7.
- MENIER, M.A., 1965, Conceptions politiques et administratives de Brazza (1885-1886), *Cahiers d'Etudes Africaines*, n°17, pp.83-96.
- NGOMO, Th., 1988, *Les relations entre le Gabon et le Congo depuis 1960*, Thèse Doctorat Histoire, Nantes.
- NGOMO, Th., 2000, L'impact de l'accident ferroviaire de Mvougouti sur les relations Congo-Gabon, *Les cahiers d'histoire et archéologie*, n°1, juin, pp.83-88.

- POUNDS, N.J.G., 1972, *Political Geography*, 2nd edition, New York, McGraw-Hill.
- POURTIER, R., 1986a, La dialectique du vide. Densité de population et pratiques foncières en Afrique centrale forestière, *Politique Africaine*, n°21, mars, pp.10-21.
- POURTIER, R., 1986b, Les géographes et le partage de l'Afrique, *Hérodote*, n°1.
- POURTIER, R., 1989, *Le Gabon*, 2 tomes, Paris, L'Harmattan.
- POURTIER, R., 1993, Le panier et la locomotive. A propos des transports terrestres en Afrique centrale, *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, n° 83/84, pp.41-61.
- POURTIER, R., 1998, 1997: les raisons d'une guerre «incivile», *Afrique Contemporaine*, Dossier spécial «Congo-Brazzaville: entre guerre et paix», R. Pourtier (s. dir.), n°186, avril-juin.
- RATTI, R., 1996, Problématique de la frontière et du développement des régions-frontières, *Sciences de la société*, Dossier spécial «Territoires frontaliers. Discontinuité et cohésion», n°37, février, pp.37-48.
- SAUTTER, G., 1966, *De l'Atlantique au fleuve Congo, une géographie du sous-peuplement*, Doctorat ès Lettres, Paris.
- SAUTTER, G., 1967, Notes sur le chemin de fer Congo-Océan (1921-1934), *Cahiers d'Etudes Africaines*, vol.7, n°2, pp.226-230.
- SCHULDERS, G., 1990, *S'unir: le défi des Etats d'Afrique centrale*, Paris, L'Harmattan.
- VILLIEN-ROSSI, M.-L., 1977, *La Compagnie minière de l'Ogooué: son influence géographique au Gabon et au Congo*, Thèse Doctorat, Bordeaux 3.
- WEINSTEIN, B., 1966, *Gabon: Nation-Building on the Ogooué*, London, MIT Press.

